



Mairie de  
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,  
le lundi 17 janvier 2022

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie, le

**MERCREDI 26 JANVIER 2022**  
**à 18 HEURES 30**

## ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 décembre 2021 et du 11 janvier 2022
- 2- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 3- Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire
- 4- Renouvellement de la convention d'expertise et d'aide à l'archivage (2022-2024)
- 5- Demande de subventions
- 6- Motion de soutien des antennes locales de RFM et Virgin Radio
- 7- Questions diverses

**Le Maire, Laurence LE ROY**

